AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2274
FR0011471135-FS0699

31 octobre 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 octobre 2014, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 23 octobre 2014, par suite d'une augmentation de capital de la société ERYTECH PHARMA[2], le seuil de 10% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 704 599 actions ERYTECH PHARMA représentant 756 129 droits de vote, soit 10,24% du capital et 9,09% des droits de vote de cette société[3] ; et

- le 27 octobre 2014, par suite d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 687 687 actions ERYTECH PHARMA représentant 739 217 droits de vote, soit 9,99% du capital et 8,89% des droits de vote de cette société[3].

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-566 du 23 octobre 2014.
[3] Sur la base d'un capital composé de 6 882 761 actions représentant 8 316 371 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.